



Saisie immobiliere litige avec nouveau proprietaire

Par **mikeliozo**, le **05/12/2012** à **23:00**

Bonjour

le 18 octobre 2012, mon appartement a été vendu au tribunal.

Au jour de l'audience j'occupais toujours les lieux

mi novembre j'ai reçu par voie de huissier un courrier me faisant part de la décision d'audience comme quoi nous ne sommes plus propriétaires

le nouveau propriétaire est venu à mon domicile le 29 novembre me disant de partir afin qu'il puisse y emménager il m'a dit je vous laisse 3 semaines.

Nous nous sommes revus aujourd'hui et il me demande des loyers depuis la date de l'audience ainsi que le prorata des charges de copropriétés suis-je dans mon droit de refuser de le payer car aucun accord n'a été stipulé auparavant?

Merci pour vos conseils.

Par **chaber**, le **06/12/2012** à **06:59**

bonjour

le nouveau propriétaire est dans ses droits; il n'y a pas d'accord à stipuler

Par **Lag0**, le **06/12/2012** à **08:09**

[citation]et il me demande des loyers[/citation]

Bonjour,

Il ne peut pas vous demander des "loyers" puisque vous n'êtes pas locataire.

En revanche, il peut vous demander des "indemnités d'occupation" puisque vous êtes occupant sans droit ni titre.

Par **amajuris**, le **06/12/2012 à 18:18**

bjr,

il vous accorde gentiment 3 semaines pour prendre vos dispositions (bien que la procédure de vente sur saisie immobilière soit longue et prévisible)et vous le remercie en refusant de payer pour ces 3 semaines d'occupation.

cdt

Par **mikeliozo**, le **06/12/2012 à 18:29**

Non il ne ve pa 3 semaine d'occupation sa je suis ok pour le regler il me demande depuis le 18 octobre date d audience et au prix le plus elever kil puisse avoir au prix d loyer de ma region